

CAMPAGNE « AIDES SPÉCIFIQUES » - ARTISTES - 2018

Tous les candidats voudront bien lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, aux documents à fournir et aux conditions de séjour des candidats retenus. Les candidats peuvent s'inscrire au titre des disciplines artistiques suivantes : arts plastiques, architecture, composition musicale, cinéma, art vidéo, photographie.

1) LES CONDITIONS

- a) **L'âge** : Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans. Il n'existe pas de limite d'âge.
- b) **La nationalité** : Il n'existe pas de critère de nationalité.
- c) **Le profil du candidat** : les « bourses » sont des aides spécifiques accordées à des **étudiants** dont les travaux nécessitent un séjour à Madrid. Les candidats devront apporter la preuve d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, obligatoirement dans une filière artistique, pour l'année universitaire 2017-2018 et présenter un projet de création.
- d) **Les candidatures collectives** : Ces dernières ne seront pas étudiées.
- e) Les aides spécifiques sont disponibles à partir du 8 janvier 2018 pour un séjour à effectuer avant le 21 décembre 2018. Les bénéficiaires d'une aide spécifique pour l'année 2018 **ne pourront pas être candidats à un poste de membre** de l'Académie de France à Madrid pour le recrutement 2018-2019.

2) ENVOI ET CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être remplis **en ligne** sur le site
<https://www.casadevelazquez.org/accueil/candidatures/boursiers-artistiques/>

Pour être pris en compte, les dossiers devront être soumis avant le mercredi 4 octobre 2017 à 13:00 (heure de Madrid).

Seul le justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (dans un enseignement artistique) pourra être réalisé postérieurement dans les meilleurs délais, et dans tous les cas par mail, au format pdf, à secdir@casadevelazquez.org **avant le 24 novembre 2017**. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. **Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.**

3) ÉLÉMENTS À FOURNIR

a) Formulaire en ligne

Justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (filère artistique)	Uniquement inscriptions pour l'année universitaire 2017-2018, dans une filère artistique (exclusivement format pdf)
Curriculum vitae (max. 3 pages – format A4 - vertical)	Dans ce CV, rédigé en français ou espagnol, devront ressortir le parcours artistique, les diplômes obtenus, les prix, bourses, résidences, publications...
Copie d'un document d'identité (recto/verso)	carte d'identité nationale ou passeport / DNI (Espagne) en cours de validité
Dossier artistique rédigé en ligne, en français ou en espagnol :	Résumé du projet artistique (max.. 400 caractères)
	Présentation du projet pour la résidence (max. 2.500 caractères)
	Qu'attendez-vous de votre résidence à la Casa de Velázquez ? (max . 600 caractères)
	Calendrier de travail pendant la bourse (max . 600 caractères)
Au maximum deux documents en appui à votre candidature	Articles, publications, critiques... Au format pdf, max. 10 pages (5+5)
Dossier artistique (pièces jointes)	* Pour les architectes : un fichier au format pdf – A3 paysage – 10 pages maximum (plans, photos, esquisses, posters de réalisations ou de projets). * Pour les cinéastes et les vidéastes : un maximum de 2 liens vers des films déposés sur la plateforme Vimeo. Durée maximum de chacun des films ou extraits : 10 mn (les films pourront éventuellement être présentés sous forme de montage). * Pour les compositeurs : 1 œuvre de musique de chambre et/ou 1 œuvre de musique d'orchestre (format MP3 - fichier maxi 20 Mo avec un bite rate de 192 Kbits/s) et sa partition, au format pdf. * Pour les photographes : un maximum de 10 photos (fichiers jpg, jpeg, ou png – max 3 Mo). * Pour les plasticiens : un maximum de 10 photos d'œuvres (fichiers jpg, jpeg, ou png – max 3 Mo). Les plasticiens ne pourront pas joindre des fichiers audio ou vidéo.

Vous pourrez modifier votre dossier jusqu'à la soumission de celui-ci. Une fois le dossier soumis, aucune modification ne sera acceptée.

4) LA SÉLECTION

Sélection des dossiers par la commission

La commission chargée de l'étude des candidatures se réunira à la fin du mois d'octobre. Tous les candidats, retenus ou non, recevront un mail pour leur indiquer le résultat de la sélection. La liste définitive des candidats retenus sera publiée sur notre site dans les jours suivants. **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

5) ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Pour toute question d'ordre pratique, vous pourrez contacter le secrétariat de direction (secdir@casadevelazquez.org), uniquement par mail.

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur votre ordinateur, coupure Internet,...) ne justifiera le non envoi de la candidature dans les délais impartis. L'accès au formulaire sera coupé le **4 octobre à 13h précises**.

Une fois que vous aurez soumis votre candidature, un message de confirmation s'affichera, et vous le recevrez également par e-mail. **La validation de la candidature et la réception de ce mail peuvent prendre quelques minutes.**

6) ÊTRE BOURSIER À L'AFM

a) L'hébergement

L'aide étant nécessairement conçue comme une résidence à la Casa de Velázquez, les boursiers bénéficieront d'un hébergement dans l'Établissement, en chambre individuelle, pour une période de 1 à 3 mois, entre le 8 janvier 2018 et le 21 décembre 2018. La période choisie par le candidat sera soumise aux disponibilités d'hébergement de l'Établissement. Des ateliers collectifs (gravure, photographie, sculpture, salle d'enregistrement...), ainsi que la bibliothèque sont mis à la disposition des boursiers de l'AFM.

b) Montant des mensualités

Le **montant des mensualités** est de

- 750 € (hébergement pris en charge par la Casa de Velázquez et estimé à 250 €/mois)

Les artistes inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont le siège est situé en Afrique ou en Amérique latine percevront une aide complémentaire d'un montant maximum de 300 € (sur justificatifs). (*Montants approuvés par le Conseil d'administration de l'établissement du 26 juin 2014*).

En outre, le bénéficiaire d'une aide spécifique a un tarif subventionné pour les déjeuners à la cafétéria pendant son séjour, du lundi au vendredi (tarif en vigueur : 3€).

c) Participation aux activités et soutien artistique

Les boursiers artistes s'engagent à participer aux activités de la Casa de Velázquez (expositions, concerts ...) pendant leur séjour. Un directeur des études artistiques accompagne le séjour des boursiers, assure le suivi de leurs travaux, organise les diverses expositions et manifestations. Un rendez-vous avec lui devra obligatoirement être fixé en début de séjour pour le versement de l'indemnité mensuelle.

À l'issue du séjour accordé, le boursier devra présenter un bilan des activités réalisées pendant ses mois de résidence.